

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

\*\*\*

**SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

**Date de la convocation**  
6.07.2023

**Nombre de conseillers**  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 28

L'an deux mille vingt trois  
le douze juillet,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAUT,  
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER,  
Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME,  
M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. JAGER, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT.

*Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Joël DAZAS*

*Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU*

*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Philippe RIGAUT*

*Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Restauration scolaire : Mise en place de la tarification sociale « cantine à 1 € »**

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

L'État a mis en place un dispositif appelé « la cantine à 1€ » dans le cadre du plan pauvreté. La tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. Il s'agit donc d'une tarification progressive, calculée sur la base des revenus ou du quotient familial. Ce qui permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « Bien Manger » avec un repas complet et équilibré par jour. Cela favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

De plus, une subvention de 3 euros est allouée par l'État aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale. Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la DSR péréquation, ce qui est le cas pour la commune de LOUDUN.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ... 17 JUIL. 2023 .....

Publié le : 17 JUIL. 2023 .....

Notifié le : .....

Cette aide financière de l'État sera versée à deux conditions :

- qu'une tarification sociale des cantines soit mise en place et comporte au moins 3 tranches
- que la tranche la plus basse ne dépasse pas 1€ par repas. Il confirme ainsi que tout repas inférieur ou égal à 1€ selon les conditions de ressources sera remboursé par l'état à 3€ par jour et par repas. Il est donc proposé de mettre en place les tarifs de restauration suivants à compter du 01/09/2023

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS	
	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
< 300	0,90 €	0,95 €
Entre 300 et 1000	0,98 €	1,00 €
> 1000	3,94 €	4,31 €

*Les familles devront fournir l'attestation du Quotient Familial et communiquer tout changement de situation.*

Vu l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, Éducation » en date du 29 juin 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur la mise en place de la tarification sociale à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023,
- ⇒ approuve la grille tarifaire proposée ci-dessus,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale avec l'ASP et tous les documents afférents à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

